

pour le maintien d'un corps de police dans les provinces de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve. La somme demandée n'est pas élevée, mais je m'inquiète plus de la tendance qu'elle indique que de la dépense elle-même. Si ces deux provinces désirent conclure un accord avec le gouvernement fédéral en vue de faire les fonds d'un corps de police, je ne devrais pas m'y opposer, mais je tiens à appeler l'attention de tous les gens sérieux sur la tendance que révèle ce geste. Lorsque j'étais procureur général de l'Ontario, j'ai présenté une mesure visant à créer un bureau central de la sûreté, qui rendrait service aux divers corps de police de la province. Les conservateurs ont attaqué la mesure, soutenant qu'elle tendrait à remettre toute l'autorité policière aux mains d'un seul homme, en l'occurrence le procureur général de la province. A la suite d'un débat de plusieurs jours, j'ai retiré ma proposition, vu les critiques qu'elle avait soulevées chez l'opposition. J'étais en mesure d'affirmer que la centralisation des corps de police ne s'inspirait d'aucun motif secret, mais qu'elle visait au contraire à assurer une efficacité plus grande à la sûreté de la province tout entière. Néanmoins, je retirai la mesure devant les arguments probants invoqués par l'opposition.

Le leader du Gouvernement (l'honorable M. Robertson) a signalé que les provinces n'étaient pas en mesure de défrayer le coût entier des services que leur rendrait la Gendarmerie royale du Canada. Il semble donc que les braves gens de ces provinces, en vue d'épargner quelques dollars et peut-être d'améliorer leur service de sûreté, soient disposés à se départir d'un pouvoir que leur avaient accordé les Pères de la Confédération. J'ai mentionné à l'appui d'une direction centralisée de la police, deux arguments convaincants, mais j'ai la plus ferme confiance en la police locale...

M. Reid: Très bien!

L'honorable M. Roebuck: ... tout comme j'ai confiance aux commissaires d'école qui connaissent l'avis de leurs gens.

L'efficacité n'est pas nécessairement une considération majeure en matière d'administration policière. Il est parfois dangereux d'avoir affaire au policier fanatique et par trop compétent, tandis que celui qui a l'esprit large se révèle souvent plus utile que l'autre. Il m'inspire confiance celui qui connaît ses gens, qui se sent dirigé de près et qui tient compte dans sa conduite des idées des habitants de l'agglomération qu'il sert. Une direction locale au diapason de ceux qui doivent observer les règlements offre bien plus d'avan-

tages que l'efficacité ou une légère épargne. Ma propre province d'Ontario ne se prêtera jamais, je l'espère, à un accord de ce genre, mais affectera les sommes nécessaires au maintien d'un corps de police local. J'espère que nos conseils municipaux conserveront la direction démocratique des forces policières de notre pays et qu'on ne la confiera jamais à quelque organisme logé dans les édifices du Parlement à Ottawa. La direction locale des services policiers constitue précisément l'un des moyens les plus efficaces de nous prémunir contre la tendance insidieuse vers la centralisation et la tyrannie. Au fond, c'est grâce à l'heureux dénouement d'une attaque contre la police de Leningrad qu'on a subjugué la Russie tout entière, car c'est lorsque la police en révolte y a transféré aux révolutionnaires les armes dont ils avaient besoin, que la dictature actuelle a été érigée. Je ne conçois pas que les choses se passent ainsi au Canada, mais il n'en reste pas moins qu'un corps de police centralisé et logé à Ottawa serait beaucoup plus exposé à un coup de ce genre que ne le seraient, mettons, un millier de corps de police répandus par tout le pays.

Les provinces qui ont décidé de renoncer à leurs organismes policiers sont censées savoir ce qu'elles veulent. Je n'ai donc aucunement l'intention de voter contre ce crédit de 2 millions de dollars. Je crois cependant qu'il est opportun de donner du moins ce mot d'avertissement, et d'exprimer l'espoir que ma province d'Ontario n'aille pas s'abandonner à l'autorité d'une force policière centralisée.

L'honorable Thomas Reid: Honorables sénateurs, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat, mais les observations de l'honorable préopinant m'incitent à signaler que la population de la Colombie-Britannique n'approuve pas complètement les mesures prises à date. Bien des gens sont d'avis que l'entente fut tramée par les autorités provinciales à Victoria. J'ai eu l'occasion de conseiller publiquement à toutes les municipalités de la Colombie-Britannique de conserver leurs propres organismes policiers, parce qu'il y aurait danger à centraliser l'administration à Ottawa, à 3,000 milles de distance.

Je voudrais bien savoir qui a soulevé en premier lieu la question d'un changement? D'après les renseignements que j'ai recueillis au cours de plusieurs sessions à Ottawa, je suis d'avis que l'initiative première en revient à nos autorités fédérales qui s'efforcent de remplacer les corps policiers de toutes les provinces. Ce n'est certes pas la province